

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2049

Edition du  
08 septembre 2014

DANS CE NUMÉRO

---

**La guerre des langues n'a pas lieu d'être** (Jean-Daniel Delley)

Les francophones n'ont pas de raison de se poser en victimes

**La Suisse et le droit européen entre fantasme et réalité** (Lucien Erard)

L'inventaire général auquel on avait procédé en vue de l'EEE mériterait d'être renouvelé dans le contexte actuel

**Tournant énergétique: la chasse aux subventions est ouverte** (Jean-Daniel Delley)

Le détricotage de la stratégie énergétique 2050 se poursuit

**L'exposition Bex et Arts ou le hiatus entre intentions et réalisations** (Pierre Jeanneret)

«Emergences», Bex et Arts, jusqu'au 5 octobre

**Correction** (Webmestre)

# La guerre des langues n'a pas lieu d'être

Les francophones n'ont pas de raison de se poser en victimes

Jean-Daniel Delley - 05 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26260>

Pourquoi se disputer à propos de l'âge auquel devrait débiter l'apprentissage des langues étrangères? Seul compte le résultat, à savoir des compétences linguistiques suffisantes à la fin de la scolarité obligatoire.

La décision de la Thurgovie de n'enseigner qu'une seule langue étrangère à l'école primaire - l'anglais - et de n'aborder le français qu'au niveau secondaire menacerait de raviver la guerre des langues. D'autant plus que d'autres cantons alémaniques - Nidwald est prêt à franchir le pas - pourraient rapidement suivre.

Le débat n'est pas nouveau. En 2000 déjà, Zurich donnait la priorité à l'anglais. Aujourd'hui, le compromis ficelé en 2004 par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) - deux langues étrangères au primaire déjà - s'effrite et n'a d'ailleurs jamais été respecté par l'ensemble des cantons.

Malheureusement ce débat est pollué par des considérations qui n'ont rien à voir avec l'objectif visé, l'acquisition de compétences linguistiques. L'UDC a trouvé là une zone de combat propice pour surfer sur l'insatisfaction des enseignants

peu à l'aise avec le français, et des parents craignant une surcharge pour leurs rejetons. Elle milite aussi pour l'utilisation exclusive du dialecte au jardin d'enfants.

En Suisse romande, dans la droite ligne de l'anglophilie exprimée à l'époque par [Ernst Buschor](#), le directeur zurichois de l'instruction publique, [des voix](#) ont suggéré que les cantons francophones donnent eux aussi la priorité à la langue de Shakespeare au nom d'un pragmatisme étriqué: la mondialisation dicte sa loi.

A l'inverse, de vives [protestations](#) se sont élevées de ce côté-ci de la Sarine, affirmant que la relégation du français mettait en danger la cohésion nationale. Une cohésion qui dépendrait donc de la précocité de l'apprentissage.

Et si l'on s'intéressait aux faits?

Les compétences en langues étrangères acquises à la fin de la scolarité obligatoire ne sont guère satisfaisantes. Référez-vous aux connaissances lacunaires sinon médiocres de vos enfants ou petits-enfants. Les méthodes pédagogiques et le matériel d'enseignement, comme d'ailleurs la dotation horaire, ne sont toujours pas à la hauteur des ambitions affichées par la CDIP. Voilà ce

qui devrait être le centre du débat.

Aucun canton alémanique ne se propose de supprimer l'étude du français dans le cadre de la scolarité obligatoire. Un changement se dessine avec l'annonce de l'enseignement du français au niveau secondaire seulement. Or, [une récente étude](#) de la Haute Ecole pédagogique de Schaffhouse ne détecte aucun avantage significatif dans l'enseignement précoce d'une langue étrangère. Un résultat que confirme [une autre étude](#) commandée par la Confédération. La CDIP aurait-elle donc établi un plan d'étude sans une base factuelle solide?

L'harmonisation des programmes scolaires est certes indispensable. Mais avant de brandir une intervention de la Confédération qui imposerait uniformément âges et langues, il faudrait d'abord être au clair sur la manière la plus adéquate d'acquérir des compétences linguistiques - à quel âge et avec quels outils pédagogiques - sans charger exagérément le plan d'étude de l'école primaire.

Car la cohésion nationale ne se nourrit pas de la priorité temporelle donnée à une autre langue nationale, mais bien de la maîtrise de cette langue.

# La Suisse et le droit européen entre fantasme et réalité

L'inventaire général auquel on avait procédé en vue de l'EEE mériterait d'être renouvelé dans le contexte actuel

Lucien Erard - 02 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26236>

Au lieu de marteler «*indépendance, souveraineté*» comme on agite un étendard de ralliement, on ferait mieux de s'inspirer de ce qu'avait entrepris le Conseil fédéral lors des négociations sur l'Espace économique européen (EEE). Il faudrait en effet demander à l'administration un inventaire exhaustif des changements législatifs qu'exigerait aujourd'hui la reprise du droit communautaire.

A l'époque, mis à part des ajustements mineurs, cinq obstacles semblaient difficiles à surmonter en cas d'adhésion à l'Union européenne: libre-échange des biens et services, libre circulation des personnes, *lex Furgler*, poids lourds de 40 tonnes, et TVA d'au minimum 15%.

Dans l'accord sur l'EEE ces cinq points d'accrochage avaient donné lieu à une [transaction acceptable](#). L'EEE préservait l'agriculture en l'excluant du libre-échange. Et l'obligation de respecter les conditions de travail négociées entre partenaires sociaux permettait d'éviter que la libre circulation des personnes ne menace les salaires et l'emploi des Suisses. Pour la *lex Furgler* ce n'était plus la nationalité, mais le domicile de l'acheteur qui devenait le critère autorisant l'achat de biens immobiliers, et on comptait sur

une nouvelle politique d'aménagement du territoire pour freiner la construction de résidences secondaires. Quant à l'ouverture de nos routes aux 40 tonnes, elle avait été négociée contre l'autorisation d'une taxe poids lourds qui freine l'accroissement du transit routier de marchandises. Enfin, l'harmonisation de la TVA n'était pas prévue dans l'accord.

Cet inventaire avait débouché sur Eurolex, modifiant 61 lois et en créant neuf, très largement adoptées par les Chambres et, pour la plupart, [intégrées](#) sans discussion à la législation malgré l'échec de l'adhésion à l'EEE.

Aujourd'hui, avec l'instauration des paiements directs compensant la baisse des prix, l'ouverture des marchés agricoles ne serait plus un obstacle insurmontable. L'échange d'informations fiscales récemment instauré non plus, puisque la Suisse s'est engagée à l'accepter et à renoncer au secret bancaire. Reste la TVA de 15%: des taux réduits pour les produits de première nécessité ainsi qu'une réduction massive des impôts directs la rendraient socialement acceptable.

Par ailleurs, il faut savoir que les nouveaux adhérents doivent

en principe faire de l'euro leur monnaie. Il n'est pas exclu que la Suisse dispose d'une marge de négociation, compte tenu du poids du franc et vu les précédents que représentent les exceptions britannique et danoise. Ceci dit, on peut se demander si l'euro ne serait pas la meilleure réponse à la hausse du franc et à sa volatilité, dès lors que les mouvements spéculatifs ont atteint une ampleur sans commune mesure avec la taille du franc.

Gageons que renouveler l'exercice de l'inventaire général montrerait combien nos économies sont déjà intégrées et notre droit largement calqué sur celui de l'Union européenne, notamment par les accords bilatéraux. Les changements qu'exigerait la reprise du droit communautaire devraient alors être mis en regard des problèmes que poseraient la dénonciation des accords bilatéraux et le prix à payer pour notre économie et pour nos concitoyens.

Une telle pesée d'intérêts pourrait bien rappeler au président du parti libéral-radical la phrase qui lui a échappé à la lecture du mandat de l'Union pour ses relations avec la Suisse: «*C'est inacceptable, autant adhérer.*» Après deux décennies d'efforts

d'adaptation à l'évolution de l'Union européenne sans avoir rien à dire, le temps semble venu d'une nouvelle réflexion.

Restent les changements futurs du droit communautaire. Les pays membres doivent les accepter formellement, car ils ont le droit de vote au Conseil de l'UE et au Parlement, voire pour les objets importants, un droit de veto. En refusant d'exercer ces droits, la Suisse se met en porte-à-faux, d'où l'exigence de pouvoir soumettre chaque changement aux Chambres et éventuellement au peuple, sachant qu'un refus entraînerait quasi automatiquement une exclusion du marché unique.

En pratique, les Suisses sont

habitué à exercer leurs droits politiques conformément aux compétences qui sont les leurs aux différents niveaux de la commune, du canton, de la Confédération, sans oublier les engagements internationaux ni les droits humains.

Ils pourraient demain accepter de ne voter que sur la reprise des directives européennes pour lesquelles chaque Etat dispose d'une marge de manœuvre, et simplement inscrire dans le droit suisse les décisions et les règlements directement applicables, comme ils acceptent que leur canton ne puisse refuser d'appliquer la Constitution ou la législation fédérale.

Lors de la votation sur l'EEE, les responsables de l'Office fédéral de la justice voulaient

que soient modifiées la Constitution et la loi pour interdire le recours aux droits populaires dans les domaines de la compétence exclusive des institutions de l'EEE. Ils ont finalement accepté d'y renoncer, pariant sur la sagesse du peuple suisse capable de juger des conséquences d'un refus d'une simple mesure sectorielle sur l'ensemble de nos relations avec l'Europe.

L'histoire des bilatérales leur a donné raison... jusqu'à la votation du 9 février dernier! Il vaut mieux le savoir et s'y préparer: même sans les protestations obsessionnelles de l'UDC sur le sujet, la question de notre souveraineté risque bien de se poser à nouveau très bientôt.

## Tournant énergétique: la chasse aux subventions est ouverte

Le détricotage de la stratégie énergétique 2050 se poursuit

*Jean-Daniel Delley - 08 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26266>*

Le prix de l'électricité est au plus bas. En cause, la stagnation économique et la montée en puissance de l'électricité solaire et éolienne, généreusement subventionnées. D'où les jérémiades des détenteurs du parc hydroélectrique qui dénoncent une distorsion de concurrence... et réclament à leur tour une aide publique. A tort.

La stratégie énergétique 2050 va bouleverser le secteur énergétique et bousculer les acteurs jusque-là dominants ([DP 1989](#)). Le développement de l'électricité solaire et éolienne, conjugué à une demande en recul, a conduit à une surproduction et à une chute des prix. Pour les électriciens, finies les vaches grasses de la première décennie du siècle - de 2000 à 2010, leur bénéfice net est

passé de 652 millions à 3,9 milliards de francs. Comme ils ont dilapidé leurs réserves dans des investissements hasardeux - centrales à gaz à l'étranger et centrales de pompage-turbinage, ils se tournent maintenant vers le pot de la reprise de l'électricité au prix coûtant (RPC).

Cette demande a reçu un accueil favorable de la commission du Conseil national

(CEATE). Les grandes centrales hydroélectriques disposeront de 600 millions au cours des 20 prochaines années, une somme prélevée par le fonds RPC alimenté par une surtaxe de 0,6 ct par kWh (1,1 ct dès l'an prochain). Une générosité infondée à un double titre.

Le coût de production des centrales anciennes est bas, plus bas encore que le prix actuel du marché. Une aide publique n'est donc pas justifiée. Par ailleurs il paraît paradoxal de construire de nouvelles installations ou d'améliorer le rendement des

barrages existants en situation de surproduction, ce qui va contribuer à amplifier la baisse des prix... et pourrait conduire à augmenter les subventions. Enfin il semble risqué de procéder à des investissements lourds et de longue durée, alors que se dessinent des [solutions décentralisées](#) de stockage de l'électricité, plus légères et plus souples.

La même CEATE a suivi le Conseil fédéral qui veut renoncer à fixer une durée de vie pour les centrales nucléaires existantes. Ces dernières pourront fonctionner

aussi longtemps que l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire donnera son feu vert par période de 10 ans.

Si l'on ajoute que la CEATE a supprimé de la loi sur l'énergie les objectifs de réduction de la consommation, on constate que le champ d'action est largement ouvert aux acteurs chargés de la production énergétique.

Dans ces conditions, le volet des mesures d'économie aura de la peine à se faire la place qu'il mérite, aussi bien d'un point de vue écologique qu'économique.

## L'exposition Bex et Arts ou le hiatus entre intentions et réalisations

«Emergences», Bex et Arts, jusqu'au 5 octobre

*Pierre Jeanneret - 04 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26249>*

Les expositions de sculptures en plein air sont à la mode. En exagérant un peu, on pourrait dire que, bientôt, il n'y aura guère de station de montagne ou de village de plaine qui n'en propose une...

Sans doute une partie de ces manifestations - d'ampleur et de qualité fort diverses - répondent-elles d'abord à des enjeux touristiques. On ne saurait nier cependant que la conjugaison entre un paysage et une œuvre d'art a donné un regain de vitalité à la sculpture. Par ailleurs, l'envie de se

balader en famille au milieu de prés et forêts, en se laissant surprendre par des créations souvent insolites, est parfaitement respectable et légitime. Les enfants, manifestement, y trouvent un visible plaisir.

Le rapport art-nature peut être de connivence, de complicité, d'osmose. Ou au contraire antithétique: l'intervention humaine se veut alors présence dérangeante, traduisant la relation conflictuelle entre société et environnement.

Les expositions en plein air ont désormais leurs classiques, comme Art Môtiers ([DP 1923](#)), Flore-Alpe de Champex ou la manifestation bellerine.

Depuis les années 80, la Triennale Bex & Arts s'efforce - avec des fortunes diverses - de favoriser la rencontre entre nature et culture. Elle bénéficie du beau cadre du domaine Szilassy, parc paysager du 19e siècle dominant le vieux bourg de Bex, jouxtant les vignobles en terrasses et surplombé par les Alpes vaudoises et valaisannes. Un titre commun



poétique est à chaque fois proposé aux artistes (par exemple *Le Dormeur du val*, *Le goût du sel* en référence aux mines bien sûr, *Lasciami*, qui évoquait la fin, le détachement). Le rapport des œuvres avec le thème annoncé est à vrai dire fort lâche, pour ne pas dire souvent improbable.

Pour sa 12e édition de 2014, intitulée *Emergences*, la présentation de 43 œuvres réalisées *in situ* se veut «*utopie d'une compréhension globale du monde contemporain, rapport de l'œuvre d'art avec le 'tout' dont elle procède; chaque œuvre cristallise l'émergence d'une 'île' poétique et artistique*» (extrait du *flyer* distribué aux visiteurs).

Que voilà une grande et noble ambition! On regrettera seulement - et à cet égard cette 12e édition nous paraît particulièrement symptomatique - que les réalisations ne soient pas toujours à la hauteur des intentions. Mais n'est-ce pas la critique majeure que l'on peut adresser à un art conceptuel qui, souvent, brille davantage par ses prétentions intellectuelles que par la maîtrise technique des concepteurs qui en sont les adeptes?

Au risque d'être taxé de conservatisme et même de paraître «*ringard*», nous ne nous départissons pas de la conviction que la sculpture est aussi un travail de longue haleine sur la matière (bois, pierre, métaux, matières

synthétiques, etc.), comme l'illustrent si bien les *Prisonniers* de Michel-Ange, que l'on peut voir à l'Académie de Florence s'arracher à la pierre brute sous le ciseau du maître.

Le minimalisme de certaines œuvres présentes à Bex & Arts a d'ailleurs suscité le «*coup de gueule*» du fondateur de cette manifestation, le sculpteur de renom André Raboud: «*[L'art] devrait aussi se souvenir de ses fondamentaux. Tout le monde veut étonner au risque d'oublier le vrai rôle de l'art: celui de trouver les énergies convergentes entre les choses, de créer de l'harmonie. Est-ce que ça veut dire poser un bidon en plastique dans une clairière en se sentant obligé de l'accompagner de cinq pages d'explications?*» (24 Heures du 8 août).

Cela étant dit, nous ne voulons nullement dissuader le visiteur de se rendre à Bex! Il y découvrira un certain nombre d'œuvres qui méritent incontestablement son attention. En voici un choix, sans doute subjectif.

Yves Netzhammer présente une structure géométrique de métal blanc, qui est en même temps un mobile, les pièces s'entrechoquant entre elles et ajoutant un élément sonore: ce dernier est devenu presque une tradition à Bex & Arts. Entouré de jeunes arbres plantés pour la circonstance, le cercle formant un foyer, créé par les frères Chapuisat, pourrait évoquer le site de Stonehenge. Constitué de troncs d'arbres, le

«*HA HA HA*», que l'on peut lire aussi «*AH AH AH*», de Claudia Comte est sans doute le clou de l'exposition et rencontre la faveur du public par ses dimensions à la fois monumentale et humoristique: une sorte d'énorme rire de bois posé face aux montagnes. Comme ces châteaux ou cathédrales que nous constituons, alors que nous étions enfants, sur la base de formes dessinées sur une feuille de carton, Katia Ritz et Florian Hauswirth présentent une structure carrée faite de triangles de terre solidifiée, et d'autres triangles creusés dans le sol.

Les arbres vénérables du parc servent aussi de supports à plusieurs travaux. Christian Waldvogel a, quant à lui, représenté une galaxie qui offre une belle harmonie. Dans un espace relativement clos et restreint, Rudy Decelière a imaginé une installation sonore qui joue avec la lumière et l'eau. Olivier Estoppey avait fait sensation, lors de la 10e édition, avec sa meute de loups stylisés courant et hurlant sur fond de vignes. Cette année, il a créé une sorte de vaste tente ou cage de fil de fer, entouré de paons de béton. Sans doute l'œuvre la plus convaincante. Faut-il y voir un clin d'œil au temple «*hindouiste*» d'Alexandre Joly, volontairement très kitsch, visible à proximité, puisque le paon est l'oiseau symbole du Rajasthan? Mais la rencontre semble être purement fortuite.

Bref, Bex & Arts offre cette année des choses intéressantes

et des curiosités, sans qu'à nos yeux aucune œuvre ne mérite l'histoire des arts plastiques.  
vraiment de faire date dans

## Correction

---

Webmestre - 02 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26242>

Dans l'article [Les avantages du franc fort](#) (DP 2048), la décision de la BNS de plafonner le franc à 1.20 euro remonte à l'automne 2011 et non 2012.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **La guerre des langues n'a pas lieu d'être**

<http://www.swissinfo.ch/fre/zurich-se-met-%C3%A0-l-anglais-pr%C3%A9coce/3817098>

[http://www.letemps.ch/Page/Uuid/454fbd5a-2ee9-11e4-9b2f-a894516ff6c9/Patrick\\_Aebischer\\_Langlais\\_doit\\_%C3%AAtre\\_enseigner%C3%A9\\_en\\_premier](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/454fbd5a-2ee9-11e4-9b2f-a894516ff6c9/Patrick_Aebischer_Langlais_doit_%C3%AAtre_enseigner%C3%A9_en_premier)

<http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/forum/6080627-les-langues-nationales-sont-elles-necessaire-a-la-cohesion-nationale-28-08-2014.html>

[http://www.letemps.ch/Page/Uuid/81e9d33a-27bf-11e4-8ab3-d33d36d7ae61/Lapprentissage\\_pr%C3%A9coce\\_serait\\_inefficace](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/81e9d33a-27bf-11e4-8ab3-d33d36d7ae61/Lapprentissage_pr%C3%A9coce_serait_inefficace)

<http://www.swissinfo.ch/fre/multimedia/l-apprentissage-des-langues-%C3%A0-l-%C3%A9cole-fait-d%C3%A9bat-en-suisse/40578916>

### **La Suisse et le droit européen entre fantasme et réalité**

<http://www.bk.admin.ch/themen/pore/va/19921206/index.html?lang=fr>

<http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10107283>

### **Tournant énergétique: la chasse aux subventions est ouverte**

<http://www.domainepublic.ch/articles/22962>

[http://newsletter.epfl.ch/energycenter/index.php?module=Newspaper&func=viewarticle&np\\_id=77&np\\_eid=10&catid=23](http://newsletter.epfl.ch/energycenter/index.php?module=Newspaper&func=viewarticle&np_id=77&np_eid=10&catid=23)

### **L'exposition Bex et Arts ou le hiatus entre intentions et réalisations**

<http://www.domainepublic.ch/articles/18362>

<http://www.bexarts.ch/2014/>

### **Correction**

<http://www.domainepublic.ch/articles/26222>